

**Décision n° 2025-0873**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 23 avril 2025**  
**abrogeant une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques**  
**à la société FREE MOBILE**  
**pour un réseau ouvert au public du service fixe**  
**sur le territoire national**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2016-0106 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 22 janvier 2016 attribuant une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0225 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 février 2016 attribuant une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0338 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 7 mars 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0455 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 mars 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0656 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 mai 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1065 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 août 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1073 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 août 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1098 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 août 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1323 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 6 octobre 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1339 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 octobre 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1464 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 31 octobre 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1666 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 décembre 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0027 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 janvier 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0108 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 19 janvier 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0245 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 20 février 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0285 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 février 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0413 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 mars 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0446 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 avril 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0738 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 juin 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0775 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 15 juin 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0853 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juin 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0871 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 juillet 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0935 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 juillet 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0976 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 28 juillet 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1089 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1240 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 13 octobre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1275 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 20 octobre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1477 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 6 décembre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1500 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 décembre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0072 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 17 janvier 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0162 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er février 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0175 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 février 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0278 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 février 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0322 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 6 mars 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0388 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 22 mars 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0405 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 mars 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0536 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 avril 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0542 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 avril 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0597 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 15 mai 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0662 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er juin 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0707 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 juin 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0746 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 18 juin 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0884 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 19 juillet 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0978 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er août 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1073 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 août 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1083 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 août 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1194 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 septembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1239 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 octobre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1327 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 22 octobre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1354 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 octobre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1477 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 novembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1564 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 décembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1721 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 décembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1722 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 décembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1723 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 décembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0027 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 7 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0033 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 9 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0050 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0051 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0125 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0129 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 28 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0188 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 février 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0256 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 14 février 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0257 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 14 février 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0321 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 février 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0423 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 14 mars 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0424 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 14 mars 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0473 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 22 mars 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0558 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 avril 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0602 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 avril 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0628 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 16 avril 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0654 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 18 avril 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0659 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 19 avril 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0670 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 avril 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0854 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 6 juin 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0968 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 juillet 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1145 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 juillet 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1193 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 août 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1266 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 août 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1269 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 août 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1324 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 septembre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1395 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 17 septembre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1416 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 20 septembre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1536 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 octobre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1571 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 17 octobre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1668 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 novembre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;



Vu la décision n° 2020-0375 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 27 mars 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0492 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 29 avril 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0539 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 14 mai 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0549 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 15 mai 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0637 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 8 juin 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0696 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 23 juin 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0741 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 2 juillet 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0800 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 21 juillet 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0865 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 5 août 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0888 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 18 août 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0913 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 27 août 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0919 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 31 août 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1042 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 18 septembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1055 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 22 septembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1056 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 22 septembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1098 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 29 septembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1136 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 6 octobre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1154 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 8 octobre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1205 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 22 octobre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1358 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 18 novembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1425 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 27 novembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1568 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 18 décembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0015 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 6 janvier 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2021-0076 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 19 janvier 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

















Vu la décision n° 2023-1518 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 5 juillet 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-1593 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 juillet 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-1594 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 juillet 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-1643 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 19 juillet 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-1739 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 2 août 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-1882 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 24 août 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-1928 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 31 août 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-2087 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 25 septembre 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-2495 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 8 novembre 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-2696 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 29 novembre 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2025-0160 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 21 janvier 2025 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l'Autorité ou à l'exécution de ses décisions ;

Vu la demande par voie électronique de la société FREE MOBILE, reçue le 15 avril 2025 ;

**Décide :**

**Article 1.** Les liaisons suivantes attribuées par les décisions susvisées sont supprimées à compter de la date de la présente décision :

- Liaison FREE00910 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01191 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01194 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01196 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01219 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01220 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01221 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01348 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01470 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01547 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01610 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01630 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01814 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01856 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01871 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02227 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02386 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02400 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02525 attribuée par la décision n° 2016-0106 en date du 22 janvier 2016
- Liaison FREE02623 attribuée par la décision n° 2016-0225 en date du 10 février 2016
- Liaison FREE02663 attribuée par la décision n° 2016-0225 en date du 10 février 2016
- Liaison FREE02775 attribuée par la décision n° 2016-0338 en date du 7 mars 2016
- Liaison FREE02886 attribuée par la décision n° 2016-0455 en date du 24 mars 2016
- Liaison FREE02889 attribuée par la décision n° 2016-0455 en date du 24 mars 2016
- Liaison FREE02892 attribuée par la décision n° 2016-0455 en date du 24 mars 2016
- Liaison FREE03049 attribuée par la décision n° 2016-0656 en date du 4 mai 2016
- Liaison FREE03207 attribuée par la décision n° 2016-1073 en date du 8 août 2016
- Liaison FREE03214 attribuée par la décision n° 2016-1073 en date du 8 août 2016
- Liaison FREE03305 attribuée par la décision n° 2016-1073 en date du 8 août 2016
- Liaison FREE03369 attribuée par la décision n° 2016-1065 en date du 4 août 2016
- Liaison FREE03382 attribuée par la décision n° 2016-1065 en date du 4 août 2016
- Liaison FREE03408 attribuée par la décision n° 2016-1098 en date du 23 août 2016
- Liaison FREE03515 attribuée par la décision n° 2016-1323 en date du 6 octobre 2016
- Liaison FREE03556 attribuée par la décision n° 2016-1339 en date du 11 octobre 2016
- Liaison FREE03630 attribuée par la décision n° 2016-1464 en date du 31 octobre 2016
- Liaison FREE03689 attribuée par la décision n° 2016-1464 en date du 31 octobre 2016
- Liaison FREE03728 attribuée par la décision n° 2016-1464 en date du 31 octobre 2016
- Liaison FREE03729 attribuée par la décision n° 2016-1464 en date du 31 octobre 2016
- Liaison FREE03874 attribuée par la décision n° 2016-1666 en date du 2 décembre 2016
- Liaison FREE03953 attribuée par la décision n° 2016-1666 en date du 2 décembre 2016
- Liaison FREE03981 attribuée par la décision n° 2016-1666 en date du 2 décembre 2016
- Liaison FREE04014 attribuée par la décision n° 2016-1666 en date du 2 décembre 2016
- Liaison FREE04249 attribuée par la décision n° 2017-0027 en date du 3 janvier 2017
- Liaison FREE04262 attribuée par la décision n° 2017-0027 en date du 3 janvier 2017
- Liaison FREE04271 attribuée par la décision n° 2017-0027 en date du 3 janvier 2017
- Liaison FREE04404 attribuée par la décision n° 2017-0108 en date du 19 janvier 2017
- Liaison FREE04419 attribuée par la décision n° 2017-0108 en date du 19 janvier 2017
- Liaison FREE04430 attribuée par la décision n° 2017-0108 en date du 19 janvier 2017
- Liaison FREE04479 attribuée par la décision n° 2017-0245 en date du 20 février 2017

- Liaison FREE04548 attribuée par la décision n° 2017-0285 en date du 23 février 2017
- Liaison FREE04613 attribuée par la décision n° 2017-0413 en date du 27 mars 2017
- Liaison FREE04696 attribuée par la décision n° 2017-0413 en date du 27 mars 2017
- Liaison FREE04765 attribuée par la décision n° 2017-0446 en date du 3 avril 2017
- Liaison FREE04951 attribuée par la décision n° 2017-0738 en date du 8 juin 2017
- Liaison FREE05037 attribuée par la décision n° 2017-0738 en date du 8 juin 2017
- Liaison FREE05053 attribuée par la décision n° 2017-0738 en date du 8 juin 2017
- Liaison FREE05098 attribuée par la décision n° 2017-0775 en date du 15 juin 2017
- Liaison FREE05106 attribuée par la décision n° 2017-0775 en date du 15 juin 2017
- Liaison FREE05110 attribuée par la décision n° 2017-0853 en date du 29 juin 2017
- Liaison FREE05140 attribuée par la décision n° 2017-0853 en date du 29 juin 2017
- Liaison FREE05272 attribuée par la décision n° 2017-0871 en date du 4 juillet 2017
- Liaison FREE05376 attribuée par la décision n° 2017-0871 en date du 4 juillet 2017
- Liaison FREE05416 attribuée par la décision n° 2017-0935 en date du 21 juillet 2017
- Liaison FREE05421 attribuée par la décision n° 2017-0935 en date du 21 juillet 2017
- Liaison FREE05423 attribuée par la décision n° 2017-0935 en date du 21 juillet 2017
- Liaison FREE05468 attribuée par la décision n° 2017-0935 en date du 21 juillet 2017
- Liaison FREE05476 attribuée par la décision n° 2017-0976 en date du 28 juillet 2017
- Liaison FREE05639 attribuée par la décision n° 2017-1089 en date du 8 septembre 2017
- Liaison FREE05663 attribuée par la décision n° 2017-1089 en date du 8 septembre 2017
- Liaison FREE05754 attribuée par la décision n° 2017-1240 en date du 13 octobre 2017
- Liaison FREE05759 attribuée par la décision n° 2017-1240 en date du 13 octobre 2017
- Liaison FREE05767 attribuée par la décision n° 2017-1240 en date du 13 octobre 2017
- Liaison FREE05900 attribuée par la décision n° 2017-1240 en date du 13 octobre 2017
- Liaison FREE06073 attribuée par la décision n° 2017-1275 en date du 20 octobre 2017
- Liaison FREE06124 attribuée par la décision n° 2017-1477 en date du 6 décembre 2017
- Liaison FREE06259 attribuée par la décision n° 2017-1500 en date du 8 décembre 2017
- Liaison FREE06378 attribuée par la décision n° 2017-1500 en date du 8 décembre 2017
- Liaison FREE06423 attribuée par la décision n° 2017-1500 en date du 8 décembre 2017
- Liaison FREE06783 attribuée par la décision n° 2018-0072 en date du 17 janvier 2018
- Liaison FREE06791 attribuée par la décision n° 2018-0072 en date du 17 janvier 2018
- Liaison FREE06822 attribuée par la décision n° 2018-0162 en date du 1er février 2018
- Liaison FREE06912 attribuée par la décision n° 2018-0175 en date du 5 février 2018
- Liaison FREE07040 attribuée par la décision n° 2018-0278 en date du 26 février 2018
- Liaison FREE07111 attribuée par la décision n° 2018-0322 en date du 6 mars 2018
- Liaison FREE07117 attribuée par la décision n° 2018-0322 en date du 6 mars 2018
- Liaison FREE07196 attribuée par la décision n° 2018-0388 en date du 22 mars 2018
- Liaison FREE07197 attribuée par la décision n° 2018-0388 en date du 22 mars 2018
- Liaison FREE07280 attribuée par la décision n° 2018-0405 en date du 27 mars 2018
- Liaison FREE07312 attribuée par la décision n° 2018-0405 en date du 27 mars 2018
- Liaison FREE07462 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07480 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07528 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07531 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07673 attribuée par la décision n° 2018-0542 en date du 27 avril 2018
- Liaison FREE07771 attribuée par la décision n° 2018-0597 en date du 15 mai 2018
- Liaison FREE07808 attribuée par la décision n° 2018-0707 en date du 11 juin 2018
- Liaison FREE07884 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07890 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07899 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07903 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07907 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07921 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07932 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018

- Liaison FREE07944 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07958 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07959 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07966 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07971 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07982 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE08163 attribuée par la décision n° 2018-0746 en date du 18 juin 2018
- Liaison FREE08377 attribuée par la décision n° 2018-0884 en date du 19 juillet 2018
- Liaison FREE08475 attribuée par la décision n° 2018-0978 en date du 1er août 2018
- Liaison FREE08511 attribuée par la décision n° 2018-0978 en date du 1er août 2018
- Liaison FREE08737 attribuée par la décision n° 2018-1073 en date du 23 août 2018
- Liaison FREE08788 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08820 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08823 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08842 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08946 attribuée par la décision n° 2018-1194 en date du 21 septembre 2018
- Liaison FREE09060 attribuée par la décision n° 2018-1239 en date du 3 octobre 2018
- Liaison FREE09071 attribuée par la décision n° 2018-1239 en date du 3 octobre 2018
- Liaison FREE09077 attribuée par la décision n° 2018-1239 en date du 3 octobre 2018
- Liaison FREE09098 attribuée par la décision n° 2018-1327 en date du 22 octobre 2018
- Liaison FREE09181 attribuée par la décision n° 2018-1354 en date du 26 octobre 2018
- Liaison FREE09190 attribuée par la décision n° 2018-1354 en date du 26 octobre 2018
- Liaison FREE09350 attribuée par la décision n° 2018-1477 en date du 23 novembre 2018
- Liaison FREE09361 attribuée par la décision n° 2018-1564 en date du 5 décembre 2018
- Liaison FREE09367 attribuée par la décision n° 2018-1564 en date du 5 décembre 2018
- Liaison FREE09371 attribuée par la décision n° 2018-1564 en date du 5 décembre 2018
- Liaison FREE09386 attribuée par la décision n° 2018-1564 en date du 5 décembre 2018
- Liaison FREE09418 attribuée par la décision n° 2018-1723 en date du 27 décembre 2018
- Liaison FREE09476 attribuée par la décision n° 2018-1721 en date du 27 décembre 2018
- Liaison FREE09489 attribuée par la décision n° 2018-1721 en date du 27 décembre 2018
- Liaison FREE09499 attribuée par la décision n° 2018-1721 en date du 27 décembre 2018
- Liaison FREE09503 attribuée par la décision n° 2018-1721 en date du 27 décembre 2018
- Liaison FREE09505 attribuée par la décision n° 2018-1721 en date du 27 décembre 2018
- Liaison FREE09523 attribuée par la décision n° 2018-1722 en date du 27 décembre 2018
- Liaison FREE09623 attribuée par la décision n° 2019-0027 en date du 7 janvier 2019
- Liaison FREE09656 attribuée par la décision n° 2019-0033 en date du 9 janvier 2019
- Liaison FREE09664 attribuée par la décision n° 2019-0033 en date du 9 janvier 2019
- Liaison FREE09678 attribuée par la décision n° 2019-0033 en date du 9 janvier 2019
- Liaison FREE09698 attribuée par la décision n° 2019-0033 en date du 9 janvier 2019
- Liaison FREE09701 attribuée par la décision n° 2019-0033 en date du 9 janvier 2019
- Liaison FREE09729 attribuée par la décision n° 2019-0033 en date du 9 janvier 2019
- Liaison FREE09733 attribuée par la décision n° 2019-0033 en date du 9 janvier 2019
- Liaison FREE09791 attribuée par la décision n° 2019-0050 en date du 11 janvier 2019
- Liaison FREE09849 attribuée par la décision n° 2019-0051 en date du 11 janvier 2019
- Liaison FREE09912 attribuée par la décision n° 2019-0129 en date du 28 janvier 2019
- Liaison FREE09992 attribuée par la décision n° 2019-0125 en date du 24 janvier 2019
- Liaison FREE10031 attribuée par la décision n° 2019-0188 en date du 5 février 2019
- Liaison FREE10145 attribuée par la décision n° 2019-0256 en date du 14 février 2019
- Liaison FREE10191 attribuée par la décision n° 2019-0256 en date du 14 février 2019
- Liaison FREE10235 attribuée par la décision n° 2019-0257 en date du 14 février 2019
- Liaison FREE10305 attribuée par la décision n° 2019-0321 en date du 27 février 2019
- Liaison FREE10314 attribuée par la décision n° 2019-0321 en date du 27 février 2019
- Liaison FREE10316 attribuée par la décision n° 2019-0321 en date du 27 février 2019
- Liaison FREE10321 attribuée par la décision n° 2019-0321 en date du 27 février 2019

- Liaison FREE10380 attribuée par la décision n° 2019-0423 en date du 14 mars 2019
- Liaison FREE10384 attribuée par la décision n° 2019-0423 en date du 14 mars 2019
- Liaison FREE10393 attribuée par la décision n° 2019-0423 en date du 14 mars 2019
- Liaison FREE10403 attribuée par la décision n° 2019-0423 en date du 14 mars 2019
- Liaison FREE10425 attribuée par la décision n° 2019-0424 en date du 14 mars 2019
- Liaison FREE10427 attribuée par la décision n° 2019-0424 en date du 14 mars 2019
- Liaison FREE10497 attribuée par la décision n° 2019-0473 en date du 22 mars 2019
- Liaison FREE10667 attribuée par la décision n° 2019-0558 en date du 4 avril 2019
- Liaison FREE10755 attribuée par la décision n° 2019-0602 en date du 11 avril 2019
- Liaison FREE10780 attribuée par la décision n° 2019-0602 en date du 11 avril 2019
- Liaison FREE10794 attribuée par la décision n° 2019-0628 en date du 16 avril 2019
- Liaison FREE10805 attribuée par la décision n° 2019-0654 en date du 18 avril 2019
- Liaison FREE10813 attribuée par la décision n° 2019-0654 en date du 18 avril 2019
- Liaison FREE10816 attribuée par la décision n° 2019-0654 en date du 18 avril 2019
- Liaison FREE10839 attribuée par la décision n° 2019-0659 en date du 19 avril 2019
- Liaison FREE10852 attribuée par la décision n° 2019-0670 en date du 24 avril 2019
- Liaison FREE10862 attribuée par la décision n° 2019-0670 en date du 24 avril 2019
- Liaison FREE11161 attribuée par la décision n° 2019-0854 en date du 6 juin 2019
- Liaison FREE11163 attribuée par la décision n° 2019-0854 en date du 6 juin 2019
- Liaison FREE11176 attribuée par la décision n° 2019-0854 en date du 6 juin 2019
- Liaison FREE11177 attribuée par la décision n° 2019-0854 en date du 6 juin 2019
- Liaison FREE11258 attribuée par la décision n° 2019-0968 en date du 2 juillet 2019
- Liaison FREE11282 attribuée par la décision n° 2019-0968 en date du 2 juillet 2019
- Liaison FREE11286 attribuée par la décision n° 2019-0968 en date du 2 juillet 2019
- Liaison FREE11394 attribuée par la décision n° 2019-1145 en date du 26 juillet 2019
- Liaison FREE11463 attribuée par la décision n° 2019-1193 en date du 5 août 2019
- Liaison FREE11482 attribuée par la décision n° 2019-1193 en date du 5 août 2019
- Liaison FREE11489 attribuée par la décision n° 2019-1193 en date du 5 août 2019
- Liaison FREE11554 attribuée par la décision n° 2019-1266 en date du 26 août 2019
- Liaison FREE11572 attribuée par la décision n° 2019-1266 en date du 26 août 2019
- Liaison FREE11575 attribuée par la décision n° 2019-1266 en date du 26 août 2019
- Liaison FREE11594 attribuée par la décision n° 2019-1266 en date du 26 août 2019
- Liaison FREE11620 attribuée par la décision n° 2019-1269 en date du 27 août 2019
- Liaison FREE11625 attribuée par la décision n° 2019-1269 en date du 27 août 2019
- Liaison FREE11674 attribuée par la décision n° 2019-1324 en date du 3 septembre 2019
- Liaison FREE11792 attribuée par la décision n° 2019-1395 en date du 17 septembre 2019
- Liaison FREE11795 attribuée par la décision n° 2019-1395 en date du 17 septembre 2019
- Liaison FREE11810 attribuée par la décision n° 2019-1416 en date du 20 septembre 2019
- Liaison FREE11822 attribuée par la décision n° 2019-1416 en date du 20 septembre 2019
- Liaison FREE11946 attribuée par la décision n° 2019-1536 en date du 10 octobre 2019
- Liaison FREE11992 attribuée par la décision n° 2019-1571 en date du 17 octobre 2019
- Liaison FREE12026 attribuée par la décision n° 2019-1668 en date du 5 novembre 2019
- Liaison FREE12034 attribuée par la décision n° 2019-1668 en date du 5 novembre 2019
- Liaison FREE12125 attribuée par la décision n° 2019-1742 en date du 20 novembre 2019
- Liaison FREE12237 attribuée par la décision n° 2019-1788 en date du 29 novembre 2019
- Liaison FREE12245 attribuée par la décision n° 2019-1788 en date du 29 novembre 2019
- Liaison FREE12257 attribuée par la décision n° 2019-1839 en date du 5 décembre 2019
- Liaison FREE12286 attribuée par la décision n° 2019-1876 en date du 11 décembre 2019
- Liaison FREE12305 attribuée par la décision n° 2019-1877 en date du 11 décembre 2019
- Liaison FREE12312 attribuée par la décision n° 2019-1984 en date du 24 décembre 2019
- Liaison FREE12323 attribuée par la décision n° 2019-1984 en date du 24 décembre 2019
- Liaison FREE12334 attribuée par la décision n° 2019-1984 en date du 24 décembre 2019
- Liaison FREE12348 attribuée par la décision n° 2019-1984 en date du 24 décembre 2019
- Liaison FREE12374 attribuée par la décision n° 2020-0031 en date du 10 janvier 2020

- Liaison FREE12401 attribuée par la décision n° 2020-0030 en date du 9 janvier 2020
- Liaison FREE12412 attribuée par la décision n° 2020-0030 en date du 9 janvier 2020
- Liaison FREE12478 attribuée par la décision n° 2020-0080 en date du 20 janvier 2020
- Liaison FREE12593 attribuée par la décision n° 2020-0256 en date du 25 février 2020
- Liaison FREE12604 attribuée par la décision n° 2020-0256 en date du 25 février 2020
- Liaison FREE12644 attribuée par la décision n° 2020-0256 en date du 25 février 2020
- Liaison FREE12645 attribuée par la décision n° 2020-0256 en date du 25 février 2020
- Liaison FREE12656 attribuée par la décision n° 2020-0256 en date du 25 février 2020
- Liaison FREE12663 attribuée par la décision n° 2020-0256 en date du 25 février 2020
- Liaison FREE12708 attribuée par la décision n° 2020-0256 en date du 25 février 2020
- Liaison FREE12733 attribuée par la décision n° 2020-0280 en date du 28 février 2020
- Liaison FREE12747 attribuée par la décision n° 2020-0291 en date du 3 mars 2020
- Liaison FREE12986 attribuée par la décision n° 2020-0375 en date du 27 mars 2020
- Liaison FREE12991 attribuée par la décision n° 2020-0375 en date du 27 mars 2020
- Liaison FREE13092 attribuée par la décision n° 2020-0492 en date du 29 avril 2020
- Liaison FREE13100 attribuée par la décision n° 2020-0492 en date du 29 avril 2020
- Liaison FREE13103 attribuée par la décision n° 2020-0492 en date du 29 avril 2020
- Liaison FREE13137 attribuée par la décision n° 2020-0549 en date du 15 mai 2020
- Liaison FREE13215 attribuée par la décision n° 2020-0549 en date du 15 mai 2020
- Liaison FREE13224 attribuée par la décision n° 2020-0549 en date du 15 mai 2020
- Liaison FREE13252 attribuée par la décision n° 2020-0539 en date du 14 mai 2020
- Liaison FREE13299 attribuée par la décision n° 2020-0637 en date du 8 juin 2020
- Liaison FREE13313 attribuée par la décision n° 2020-0637 en date du 8 juin 2020
- Liaison FREE13344 attribuée par la décision n° 2020-0637 en date du 8 juin 2020
- Liaison FREE13403 attribuée par la décision n° 2020-0696 en date du 23 juin 2020
- Liaison FREE13427 attribuée par la décision n° 2020-0696 en date du 23 juin 2020
- Liaison FREE13561 attribuée par la décision n° 2020-0741 en date du 2 juillet 2020
- Liaison FREE13594 attribuée par la décision n° 2020-1098 en date du 29 septembre 2020
- Liaison FREE13611 attribuée par la décision n° 2020-1098 en date du 29 septembre 2020
- Liaison FREE13617 attribuée par la décision n° 2020-1098 en date du 29 septembre 2020
- Liaison FREE13649 attribuée par la décision n° 2020-0800 en date du 21 juillet 2020
- Liaison FREE13696 attribuée par la décision n° 2020-0865 en date du 5 août 2020
- Liaison FREE13719 attribuée par la décision n° 2020-0888 en date du 18 août 2020
- Liaison FREE13738 attribuée par la décision n° 2020 0913 en date du 27 août 2020
- Liaison FREE13750 attribuée par la décision n° 2020 0913 en date du 27 août 2020
- Liaison FREE13758 attribuée par la décision n° 2020-0919 en date du 31 août 2020
- Liaison FREE13925 attribuée par la décision n° 2020-1042 en date du 18 septembre 2020
- Liaison FREE13927 attribuée par la décision n° 2020-1042 en date du 18 septembre 2020
- Liaison FREE13928 attribuée par la décision n° 2020-1042 en date du 18 septembre 2020
- Liaison FREE13936 attribuée par la décision n° 2020-1042 en date du 18 septembre 2020
- Liaison FREE13979 attribuée par la décision n° 2020-1055 en date du 22 septembre 2020
- Liaison FREE14007 attribuée par la décision n° 2020-1056 en date du 22 septembre 2020
- Liaison FREE14008 attribuée par la décision n° 2020-1056 en date du 22 septembre 2020
- Liaison FREE14048 attribuée par la décision n° 2020-1136 en date du 6 octobre 2020
- Liaison FREE14055 attribuée par la décision n° 2020-1154 en date du 8 octobre 2020
- Liaison FREE14063 attribuée par la décision n° 2020-1154 en date du 8 octobre 2020
- Liaison FREE14081 attribuée par la décision n° 2020-1154 en date du 8 octobre 2020
- Liaison FREE14082 attribuée par la décision n° 2020-1154 en date du 8 octobre 2020
- Liaison FREE14138 attribuée par la décision n° 2020-1205 en date du 22 octobre 2020
- Liaison FREE14238 attribuée par la décision n° 2020-1358 en date du 18 novembre 2020
- Liaison FREE14303 attribuée par la décision n° 2020-1425 en date du 27 novembre 2020
- Liaison FREE14377 attribuée par la décision n° 2020-1568 en date du 18 décembre 2020
- Liaison FREE14383 attribuée par la décision n° 2020-1568 en date du 18 décembre 2020
- Liaison FREE14413 attribuée par la décision n° 2020-1568 en date du 18 décembre 2020

- Liaison FREE14465 attribuée par la décision n° 2020-1568 en date du 18 décembre 2020
- Liaison FREE14510 attribuée par la décision n° 2021-0015 en date du 6 janvier 2021
- Liaison FREE14552 attribuée par la décision n° 2021-0076 en date du 19 janvier 2021
- Liaison FREE14571 attribuée par la décision n° 2021-0076 en date du 19 janvier 2021
- Liaison FREE14572 attribuée par la décision n° 2021-0076 en date du 19 janvier 2021
- Liaison FREE14683 attribuée par la décision n° 2021-0174 en date du 8 février 2021
- Liaison FREE14735 attribuée par la décision n° 2021-0447 en date du 12 mars 2021
- Liaison FREE14749 attribuée par la décision n° 2021-0447 en date du 12 mars 2021
- Liaison FREE14762 attribuée par la décision n° 2021-0447 en date du 12 mars 2021
- Liaison FREE14821 attribuée par la décision n° 2021-0471 en date du 16 mars 2021
- Liaison FREE14856 attribuée par la décision n° 2021-0455 en date du 12 mars 2021
- Liaison FREE15054 attribuée par la décision n° 2021-0712 en date du 15 avril 2021
- Liaison FREE15059 attribuée par la décision n° 2021-0712 en date du 15 avril 2021
- Liaison FREE15062 attribuée par la décision n° 2021-0758 en date du 20 avril 2021
- Liaison FREE15068 attribuée par la décision n° 2021-0758 en date du 20 avril 2021
- Liaison FREE15070 attribuée par la décision n° 2021-0758 en date du 20 avril 2021
- Liaison FREE15167 attribuée par la décision n° 2021-0857 en date du 30 avril 2021
- Liaison FREE15212 attribuée par la décision n° 2021-0994 en date du 12 mai 2021
- Liaison FREE15218 attribuée par la décision n° 2021-0994 en date du 12 mai 2021
- Liaison FREE15225 attribuée par la décision n° 2021-0994 en date du 12 mai 2021
- Liaison FREE15233 attribuée par la décision n° 2021-0993 en date du 12 mai 2021
- Liaison FREE15263 attribuée par la décision n° 2021-0993 en date du 12 mai 2021
- Liaison FREE15334 attribuée par la décision n° 2021-1155 en date du 3 juin 2021
- Liaison FREE15387 attribuée par la décision n° 2021-1243 en date du 15 juin 2021
- Liaison FREE15396 attribuée par la décision n° 2021-1243 en date du 15 juin 2021
- Liaison FREE15439 attribuée par la décision n° 2021-1247 en date du 16 juin 2021
- Liaison FREE15444 attribuée par la décision n° 2021-1271 en date du 18 juin 2021
- Liaison FREE15451 attribuée par la décision n° 2021-1271 en date du 18 juin 2021
- Liaison FREE15456 attribuée par la décision n° 2021-1271 en date du 18 juin 2021
- Liaison FREE15470 attribuée par la décision n° 2021-1271 en date du 18 juin 2021
- Liaison FREE15476 attribuée par la décision n° 2021-1271 en date du 18 juin 2021
- Liaison FREE15504 attribuée par la décision n° 2021-1468 en date du 13 juillet 2021
- Liaison FREE15524 attribuée par la décision n° 2021-1469 en date du 13 juillet 2021
- Liaison FREE15587 attribuée par la décision n° 2021-1603 en date du 23 juillet 2021
- Liaison FREE15639 attribuée par la décision n° 2021-1724 en date du 5 août 2021
- Liaison FREE15696 attribuée par la décision n° 2021-1726 en date du 5 août 2021
- Liaison FREE15697 attribuée par la décision n° 2021-1726 en date du 5 août 2021
- Liaison FREE15758 attribuée par la décision n° 2021-1841 en date du 26 août 2021
- Liaison FREE15788 attribuée par la décision n° 2021-1915 en date du 3 septembre 2021
- Liaison FREE15946 attribuée par la décision n° 2021-2222 en date du 13 octobre 2021
- Liaison FREE15966 attribuée par la décision n° 2021-2222 en date du 13 octobre 2021
- Liaison FREE16000 attribuée par la décision n° 2021-2251 en date du 18 octobre 2021
- Liaison FREE16003 attribuée par la décision n° 2021-2251 en date du 18 octobre 2021
- Liaison FREE16010 attribuée par la décision n° 2021-2251 en date du 18 octobre 2021
- Liaison FREE16022 attribuée par la décision n° 2021-2251 en date du 18 octobre 2021
- Liaison FREE16042 attribuée par la décision n° 2021-2252 en date du 18 octobre 2021
- Liaison FREE16067 attribuée par la décision n° 2021-2252 en date du 18 octobre 2021
- Liaison FREE16083 attribuée par la décision n° 2021-2260 en date du 19 octobre 2021
- Liaison FREE16155 attribuée par la décision n° 2021-2263 en date du 19 octobre 2021
- Liaison FREE16156 attribuée par la décision n° 2021-2263 en date du 19 octobre 2021
- Liaison FREE16252 attribuée par la décision n° 2021-2502 en date du 17 novembre 2021
- Liaison FREE16293 attribuée par la décision n° 2021-2503 en date du 17 novembre 2021
- Liaison FREE16296 attribuée par la décision n° 2021-2503 en date du 17 novembre 2021
- Liaison FREE16303 attribuée par la décision n° 2021-2504 en date du 17 novembre 2021

- Liaison FREE16329 attribuée par la décision n° 2021-2605 en date du 30 novembre 2021
- Liaison FREE16337 attribuée par la décision n° 2021-2605 en date du 30 novembre 2021
- Liaison FREE16420 attribuée par la décision n° 2021-2729 en date du 10 décembre 2021
- Liaison FREE16459 attribuée par la décision n° 2021-2776 en date du 17 décembre 2021
- Liaison FREE16532 attribuée par la décision n° 2021-2848 en date du 31 décembre 2021
- Liaison FREE16558 attribuée par la décision n° 2021-2849 en date du 31 décembre 2021
- Liaison FREE16566 attribuée par la décision n° 2021-2849 en date du 31 décembre 2021
- Liaison FREE16625 attribuée par la décision n° 2022-0130 en date du 17 janvier 2022
- Liaison FREE16682 attribuée par la décision n° 2022-0218 en date du 26 janvier 2022
- Liaison FREE16706 attribuée par la décision n° 2022-0246 en date du 28 janvier 2022
- Liaison FREE16718 attribuée par la décision n° 2022-0246 en date du 28 janvier 2022
- Liaison FREE16754 attribuée par la décision n° 2022-0240 en date du 28 janvier 2022
- Liaison FREE16806 attribuée par la décision n° 2022-0367 en date du 10 février 2022
- Liaison FREE16818 attribuée par la décision n° 2022-0367 en date du 10 février 2022
- Liaison FREE16827 attribuée par la décision n° 2022-0368 en date du 11 février 2022
- Liaison FREE16835 attribuée par la décision n° 2022-0368 en date du 11 février 2022
- Liaison FREE16848 attribuée par la décision n° 2022-0454 en date du 22 février 2022
- Liaison FREE16867 attribuée par la décision n° 2022-0455 en date du 22 février 2022
- Liaison FREE16885 attribuée par la décision n° 2022-0453 en date du 22 février 2022
- Liaison FREE16914 attribuée par la décision n° 2022-0540 en date du 7 mars 2022
- Liaison FREE16968 attribuée par la décision n° 2022-0628 en date du 16 mars 2022
- Liaison FREE17003 attribuée par la décision n° 2022-0562 en date du 11 mars 2022
- Liaison FREE17030 attribuée par la décision n° 2022-0660 en date du 21 mars 2022
- Liaison FREE17032 attribuée par la décision n° 2022-0660 en date du 21 mars 2022
- Liaison FREE17086 attribuée par la décision n° 2022-0789 en date du 6 avril 2022
- Liaison FREE17106 attribuée par la décision n° 2022-0789 en date du 6 avril 2022
- Liaison FREE17120 attribuée par la décision n° 2022-0868 en date du 20 avril 2022
- Liaison FREE17121 attribuée par la décision n° 2022-0868 en date du 20 avril 2022
- Liaison FREE17124 attribuée par la décision n° 2022-0868 en date du 20 avril 2022
- Liaison FREE17213 attribuée par la décision n° 2022-0954 en date du 2 mai 2022
- Liaison FREE17243 attribuée par la décision n° 2022-0954 en date du 2 mai 2022
- Liaison FREE17252 attribuée par la décision n° 2022-0955 en date du 2 mai 2022
- Liaison FREE17254 attribuée par la décision n° 2022-0956 en date du 2 mai 2022
- Liaison FREE17397 attribuée par la décision n° 2022-1158 en date du 30 mai 2022
- Liaison FREE17422 attribuée par la décision n° 2022-1237 en date du 13 juin 2022
- Liaison FREE17437 attribuée par la décision n° 2022-1237 en date du 13 juin 2022
- Liaison FREE17446 attribuée par la décision n° 2022-1256 en date du 15 juin 2022
- Liaison FREE17476 attribuée par la décision n° 2022-1257 en date du 15 juin 2022
- Liaison FREE17482 attribuée par la décision n° 2022-1257 en date du 15 juin 2022
- Liaison FREE17528 attribuée par la décision n° 2022-1399 en date du 30 juin 2022
- Liaison FREE17532 attribuée par la décision n° 2022-1438 en date du 5 juillet 2022
- Liaison FREE17557 attribuée par la décision n° 2022-1438 en date du 5 juillet 2022
- Liaison FREE17603 attribuée par la décision n° 2022-1468 en date du 6 juillet 2022
- Liaison FREE17648 attribuée par la décision n° 2022-1468 en date du 6 juillet 2022
- Liaison FREE17697 attribuée par la décision n° 2022-1468 en date du 6 juillet 2022
- Liaison FREE17725 attribuée par la décision n° 2022-1648 en date du 4 août 2022
- Liaison FREE17754 attribuée par la décision n° 2022-1649 en date du 4 août 2022
- Liaison FREE17763 attribuée par la décision n° 2022-1649 en date du 4 août 2022
- Liaison FREE17775 attribuée par la décision n° 2022-1649 en date du 4 août 2022
- Liaison FREE17791 attribuée par la décision n° 2022-1650 en date du 4 août 2022
- Liaison FREE17797 attribuée par la décision n° 2022-1650 en date du 4 août 2022
- Liaison FREE17802 attribuée par la décision n° 2022-1650 en date du 4 août 2022
- Liaison FREE17825 attribuée par la décision n° 2022-1650 en date du 4 août 2022
- Liaison FREE17947 attribuée par la décision n° 2022-1936 en date du 26 septembre 2022

- Liaison FREE17953 attribuée par la décision n° 2022-1936 en date du 26 septembre 2022
- Liaison FREE17956 attribuée par la décision n° 2022-1936 en date du 26 septembre 2022
- Liaison FREE17979 attribuée par la décision n° 2022-1936 en date du 26 septembre 2022
- Liaison FREE18001 attribuée par la décision n° 2022-1937 en date du 26 septembre 2022
- Liaison FREE18026 attribuée par la décision n° 2022-1963 en date du 28 septembre 2022
- Liaison FREE18188 attribuée par la décision n° 2022-2118 en date du 19 octobre 2022
- Liaison FREE18189 attribuée par la décision n° 2022-2118 en date du 19 octobre 2022
- Liaison FREE18251 attribuée par la décision n° 2022-2129 en date du 20 octobre 2022
- Liaison FREE18253 attribuée par la décision n° 2022-2129 en date du 20 octobre 2022
- Liaison FREE18268 attribuée par la décision n° 2022-2129 en date du 20 octobre 2022
- Liaison FREE18293 attribuée par la décision n° 2022-2129 en date du 20 octobre 2022
- Liaison FREE18299 attribuée par la décision n° 2022-2129 en date du 20 octobre 2022
- Liaison FREE18335 attribuée par la décision n° 2022-2153 en date du 26 octobre 2022
- Liaison FREE18378 attribuée par la décision n° 2022-2243 en date du 8 novembre 2022
- Liaison FREE18420 attribuée par la décision n° 2022-2243 en date du 8 novembre 2022
- Liaison FREE18440 attribuée par la décision n° 2022-2243 en date du 8 novembre 2022
- Liaison FREE18469 attribuée par la décision n° 2022-2247 en date du 8 novembre 2022
- Liaison FREE18473 attribuée par la décision n° 2022-2305 en date du 15 novembre 2022
- Liaison FREE18483 attribuée par la décision n° 2022-2305 en date du 15 novembre 2022
- Liaison FREE18489 attribuée par la décision n° 2022-2305 en date du 15 novembre 2022
- Liaison FREE18548 attribuée par la décision n° 2022-2578 en date du 8 décembre 2022
- Liaison FREE18568 attribuée par la décision n° 2022-2578 en date du 8 décembre 2022
- Liaison FREE18682 attribuée par la décision n° 2022-2745 en date du 30 décembre 2022
- Liaison FREE18695 attribuée par la décision n° 2022-2746 en date du 30 décembre 2022
- Liaison FREE18700 attribuée par la décision n° 2022-2746 en date du 30 décembre 2022
- Liaison FREE18701 attribuée par la décision n° 2022-2746 en date du 30 décembre 2022
- Liaison FREE18742 attribuée par la décision n° 2022-2747 en date du 30 décembre 2022
- Liaison FREE18782 attribuée par la décision n° 2023-0010 en date du 3 janvier 2023
- Liaison FREE18814 attribuée par la décision n° 2023-0011 en date du 3 janvier 2023
- Liaison FREE18868 attribuée par la décision n° 2023-0140 en date du 18 janvier 2023
- Liaison FREE18906 attribuée par la décision n° 2023-0141 en date du 18 janvier 2023
- Liaison FREE18911 attribuée par la décision n° 2023-0141 en date du 18 janvier 2023
- Liaison FREE18912 attribuée par la décision n° 2023-0141 en date du 18 janvier 2023
- Liaison FREE18939 attribuée par la décision n° 2023-0215 en date du 26 janvier 2023
- Liaison FREE18943 attribuée par la décision n° 2023-0216 en date du 26 janvier 2023
- Liaison FREE19039 attribuée par la décision n° 2023-0394 en date du 10 février 2023
- Liaison FREE19068 attribuée par la décision n° 2023-0469 en date du 20 février 2023
- Liaison FREE19137 attribuée par la décision n° 2023-0556 en date du 6 mars 2023
- Liaison FREE19160 attribuée par la décision n° 2023-0594 en date du 9 mars 2023
- Liaison FREE19162 attribuée par la décision n° 2023-0594 en date du 9 mars 2023
- Liaison FREE19256 attribuée par la décision n° 2023-0675 en date du 20 mars 2023
- Liaison FREE19263 attribuée par la décision n° 2023-0675 en date du 20 mars 2023
- Liaison FREE19269 attribuée par la décision n° 2023-0675 en date du 20 mars 2023
- Liaison FREE19350 attribuée par la décision n° 2023-0794 en date du 3 avril 2023
- Liaison FREE19355 attribuée par la décision n° 2023-0794 en date du 3 avril 2023
- Liaison FREE19419 attribuée par la décision n° 2023-0964 en date du 28 avril 2023
- Liaison FREE19443 attribuée par la décision n° 2023-0965 en date du 28 avril 2023
- Liaison FREE19522 attribuée par la décision n° 2023-1045 en date du 9 mai 2023
- Liaison FREE19523 attribuée par la décision n° 2023-1045 en date du 9 mai 2023
- Liaison FREE19547 attribuée par la décision n° 2023-1046 en date du 9 mai 2023
- Liaison FREE19583 attribuée par la décision n° 2023-1047 en date du 9 mai 2023
- Liaison FREE19590 attribuée par la décision n° 2023-1047 en date du 9 mai 2023
- Liaison FREE19593 attribuée par la décision n° 2023-1047 en date du 9 mai 2023
- Liaison FREE19641 attribuée par la décision n° 2023-1095 en date du 12 mai 2023

- Liaison FREE19653 attribuée par la décision n° 2023-1095 en date du 12 mai 2023
- Liaison FREE19669 attribuée par la décision n° 2023-1096 en date du 12 mai 2023
- Liaison FREE19678 attribuée par la décision n° 2023-1096 en date du 12 mai 2023
- Liaison FREE19763 attribuée par la décision n° 2023-1291 en date du 5 juin 2023
- Liaison FREE19766 attribuée par la décision n° 2023-1291 en date du 5 juin 2023
- Liaison FREE19804 attribuée par la décision n° 2023-1308 en date du 8 juin 2023
- Liaison FREE19837 attribuée par la décision n° 2023-1346 en date du 14 juin 2023
- Liaison FREE19870 attribuée par la décision n° 2023-1518 en date du 5 juillet 2023
- Liaison FREE19981 attribuée par la décision n° 2023-1593 en date du 12 juillet 2023
- Liaison FREE19991 attribuée par la décision n° 2023-1593 en date du 12 juillet 2023
- Liaison FREE20001 attribuée par la décision n° 2023-1594 en date du 12 juillet 2023
- Liaison FREE20031 attribuée par la décision n° 2023-1643 en date du 19 juillet 2023
- Liaison FREE20055 attribuée par la décision n° 2023-1739 en date du 2 août 2023
- Liaison FREE20120 attribuée par la décision n° 2023-1882 en date du 24 août 2023
- Liaison FREE20121 attribuée par la décision n° 2023-1882 en date du 24 août 2023
- Liaison FREE20222 attribuée par la décision n° 2023-1928 en date du 31 août 2023
- Liaison FREE20315 attribuée par la décision n° 2023-2087 en date du 25 septembre 2023
- Liaison FREE20507 attribuée par la décision n° 2023-2495 en date du 8 novembre 2023
- Liaison FREE20551 attribuée par la décision n° 2023-2696 en date du 29 novembre 2023

Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, à la société FREE MOBILE.

Fait à Paris, le 23 avril 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE  
Chef de l'unité gestion des fréquences